

*Débat BIP-Enerpresse – 15 décembre 2009*

## **Grenelle de l'Environnement : au cœur de la transition écologique**

*Le projet de loi Grenelle II doit être définitivement voté en début d'année prochaine. Néanmoins, d'ores et déjà, des annonces ont été faites. Quel chemin législatif reste-t-il à faire ? Quels sont les grands chantiers déjà lancés ?*

*A la veille de 2010, alors que la conférence des parties siège à Copenhague, l'occasion de faire le point sur ce que le ministre de l'Ecologie a appelé de ses vœux : « la transition écologique ».*

*Intervenants :*

**Pierre-Marie ABADIE**, directeur de l'Energie, MEEDDM

**Jean-Claude BONCORPS**, directeur des Affaires publiques, Dalkia

**Gwennaëlle COSTA LE VAILLANT**, déléguée à la Responsabilité sociale et humaine, Logica France

**Sylvie GALLOIS**, directeur marketing et commercial, Butagaz

*Le débat était animé par Joël SPAES, rédacteur en chef d'Enerpresse.*

*Le document ci-dessous est une synthèse des débats, lesquels ne sont pas retranscrits in extenso.*

### **Joël SPAES**

Quel bilan peut-on tirer à ce jour du Grenelle de l'Environnement dans le secteur de l'énergie ?

### **Pierre-Marie ABADIE**

#### *1. Mise en place d'un cadre général*

Un cadre général a été mis en place, avec des outils de R&D, des outils économiques... L'exercice des PPI (Programmations Pluriannuelles des Investissements) a été mené pour la première fois de front dans le gaz, l'électricité et la chaleur. Les trois rapports ont été présentés en juin 2009 et vont donner lieu dans les prochains jours à un arrêté pour ce qui concerne l'électricité et la chaleur.



Dans le domaine de la recherche, un fonds démonstrateur a été mis en place et confié à l'ADEME. Des feuilles de route sont en préparation sur des sujets comme le photovoltaïque, les *smart grids*... Il s'agit d'outils à partir desquels agir dans le cadre du Grand Emprunt.

Autre élément du cadre général : les outils de politique économique comme la taxe carbone, les Certificats d'Economie d'Énergie (CEE) ou le soutien économique aux différentes filières (en particulier les tarifs).

## 2. Les énergies renouvelables

Deuxième grand thème : les énergies renouvelables. Il y a trois enjeux en la matière, sans hiérarchisation : l'encadrement (car toute forme d'énergie peut poser des problèmes d'acceptation ou de conflit d'usage), la simplification et l'adaptation du soutien financier (pour assurer l'émergence d'une filière française).

Nous dressons actuellement un bilan du plan annoncé en novembre 2008. Nous n'avons pas à rougir de la mise en œuvre de ce plan.

Dans l'éolien, l'enjeu est de trouver un encadrement sûr et adapté, si possible de droit commun, qui traite les problèmes de compatibilité des éoliennes avec le paysage. Nous commençons à avoir des pistes.

Dans la biomasse, nous avons revu le tarif électrique pour les installations de moins de 12 MW et avons maintenu le dispositif d'appel d'offres pour les centrales de plus de 12 MW. Il faut éviter un soutien excessif à l'électricité alors que la chaleur reste la priorité. Il faut en outre gérer les conflits d'usage.

Dans le photovoltaïque, le souhait d'un meilleur encadrement a conduit à soumettre les grandes centrales à permis de construire. La simplification a consisté à passer de cinq à deux régimes d'autorisations administratives : un permis de construire et une autorisation technique unique. Nous sommes enfin en train de revoir les tarifs afin qu'ils évitent les effets d'aubaine et encouragent certains usages du photovoltaïque.

## 3. Encore plusieurs chantiers à venir

Plusieurs chantiers restent à mener. J'en donnerai trois exemples. Tout d'abord, il faut traiter les énergies renouvelables sur lesquelles aucun travail approfondi n'a encore été mené, à savoir le biogaz et l'éolien offshore. Nous avons engagé un important travail avec les préfetures maritimes pour identifier les zones favorables à l'éolien offshore.

Ensuite, il faut s'atteler à la territorialisation du Grenelle, avec avant tout, dans le secteur de l'énergie, les schémas régionaux climat, air et énergie. C'est un sujet important. Il ne s'agit pas de réaliser des PPI régionales mais il est important que les territoires se réapproprient leur potentiel énergétique. Avec à la clé des emplois.

Enfin, nous avons lancé un groupe de travail sur la pointe de consommation électrique. Ce groupe inclut des énergéticiens, des fournisseurs de service, des ONG... Il devrait faire des propositions dans les deux premiers mois de l'année 2010.



## Joël SPAES

M. Boncorps, quels sont selon vous les points positifs et les avancées du Grenelle ? Que reste-t-il à faire ?

## Jean-Claude BONCORPS

Le Grenelle a produit un changement radical dans la perception de tous les acteurs et permis le lancement de chantiers importants.

Nous estimons cependant que la qualité des DPE (Diagnostics de Performance Energétique) doit être améliorée. Des actions ont été engagées en ce sens. Le projet de loi Grenelle II ne précise pas le contenu du DPE relatif aux immeubles dotés d'un chauffage collectif. Je suppose que les textes d'application donneront des précisions à ce sujet. Des groupes de travail réfléchissent actuellement à ce que doit être ce DPE.

Pour ce qui est des CPE (Contrats de Performance Energétique), il est essentiel de pouvoir apporter des garanties de performance énergétique pour faciliter les décisions des maîtres d'ouvrage. Un travail sur ces contrats est en cours et nous commençons à en mettre en œuvre.

Concernant la construction neuve, la RT 2012 est très ambitieuse. Mais 2012 est très proche. Il faudra se montrer pragmatique et réaliste et voir ce qui pourra être réalisé par rapport aux objectifs.

Autres éléments importants du Grenelle : les schémas de cohérence territoriale et les schémas régionaux air, climat et énergie.

L'exemple de nombreuses villes (Grenoble...) montre que les réseaux de chaleur sont un élément d'action essentiel des collectivités pour réduire leurs émissions de gaz à effet de serre. Il existe désormais une meilleure sécurité juridique pour réaliser des investissements en matière d'énergies renouvelables dans des réseaux de chaleur en délégation de service public. Par ailleurs, le projet de loi Grenelle II prévoit de simplifier la procédure de classement des réseaux. Celle-ci existe depuis plus de 25 ans et un seul réseau de chaleur a été classé en France, à Fresnes (Val-de-Marne). La procédure actuelle est trop complexe. Malheureusement, en première lecture au Sénat, l'enquête publique systématique a été réintroduite dans la procédure. Classer les réseaux permet aux collectivités locales de décider sur des périmètres réduits d'imposer en toute sécurité juridique le raccordement aux réseaux de chaleur.

Les objectifs fixés dans le cadre du Grenelle et de la PPI conduisent à un fort développement des ENR. Dans ce cadre, Dalkia participe activement aux appels d'offres biomasse et crée de nombreuses chaufferies biomasse dans des réseaux de chaleur. Le groupe devrait multiplier par dix sa consommation de bois dans ses chaufferies biomasse d'ici à 2015 (400 000 tonnes/an à l'heure actuelle).

Pour finir, j'aimerais évoquer la cogénération, qui présente un bilan énergétique et environnemental très intéressant. Il existe aujourd'hui des freins à son développement, parmi



lesquels l'application de la taxe carbone sur le gaz produisant de l'électricité. Cela pourrait rendre difficile le maintien des équipements en place et, *a fortiori*, le développement de nouvelles installations si cette taxe n'est pas prise en compte dans le tarif d'obligation d'achat. Des réflexions sont en cours à ce sujet et pourraient aboutir à des résultats au premier semestre 2010.

## **Joël SPAES**

Mme Gallois, qu'avez-vous retenu du Grenelle jusqu'à présent ?

## **Sylvie GALLOIS**

Nous avons réalisé des études afin de mieux comprendre la perception de nos clients et prospects. Certains d'entre eux sont un peu perdus et demandeurs de conseils. Les derniers sondages réalisés montrent que les Français trouvent l'écologie très positive... sauf si cela leur coûte. On observe en tout cas une réelle prise de conscience. C'est là pour nous le premier résultat positif du Grenelle.

En matière d'environnement, nous sommes concernés par le traitement des déchets, *via* nos bouteilles de gaz. Celles-ci sont consignées et réutilisables. Malheureusement, de plus en plus de clients cherchent à s'en débarrasser de manière peu écologique, voire dangereuse. Une mesure du Grenelle II porte sur ce point.

Si le projet de loi Grenelle II est adopté, un dépôt de consignation minimum sera prévu pour les bouteilles. Selon un sondage réalisé par BVA, 80% des Français jugent cette mesure logique et acceptable, qu'ils soient ou non utilisateurs de bouteilles. A quel niveau ce prix devrait-il être fixé ? A un niveau moyen de 13 ou 14 euros d'après les résultats de l'enquête, les sondés ayant cependant donné des niveaux de prix très différents les uns des autres.

Une enquête réalisée sur les modes de chauffage en 2007 par Energie & Avenir montre une forte sensibilité des sondés aux énergies renouvelables et aux offres bi-énergies. Mais au final, 75% des Français font installer chez eux un chauffage électrique : on voit qu'on est plus là dans la contrainte que dans le choix. Cela soulève le problème du mode de financement des énergies renouvelables.

Les CEE (Certificats d'Economies d'Energie) ont conduit Butagaz, comme beaucoup d'obligés, à communiquer énormément auprès de ses clients et prospects, qu'il s'agisse des particuliers ou des collectivités. Nous avons récupéré deux fois plus de certificats que nous n'y étions contraints. Nos actions de communication ont donc beaucoup aidé à la prise de conscience des problèmes environnementaux.

La RT 2012 est très peu claire pour les clients, que les constructeurs et installateurs doivent donc être à même de conseiller. C'est aussi une des problématiques du Grenelle II à notre sens.

Concernant la taxe carbone, nous regrettons de manquer encore cruellement d'informations à quelques jours seulement de sa mise en place. <sup>(1)</sup>



Nous allons entrer dans la deuxième période des CEE le 1<sup>er</sup> janvier 2010. Là encore, nous manquons d'informations. A cela s'ajoute un problème de lourdeur administrative, même pour les opérations standardisées. Nous ne sommes jamais sûrs que nos opérations seront validées. Je crains donc que certains acteurs ne baissent les bras. Je souhaite que les démarches administratives relatives aux CEE soient simplifiées dans le cadre du Grenelle II.

Autre problème : l'électricité n'est pas soumise à la taxe carbone, laissant croire qu'elle n'émet pas de CO<sub>2</sub> et que les autres énergies sont à bannir.

**Joël SPAES**

Mme Costa Le Vaillant, que peut-on attendre du Grenelle II et du post-Grenelle ?

**Gwennaëlle COSTA LE VAILLANT**

Je retiens tout d'abord l'avancée significative, grâce au Grenelle, de la sensibilisation de toute la population. Mais j'appelle de mes vœux un Grenelle III, qui serait celui du développement durable.

La plupart des entreprises se sont déjà lancées dans le développement durable. Dans ce cadre, elles ne traitent pas uniquement des problématiques environnementales mais aussi sociales et économiques. Les questions environnementales sont plus faciles à aborder de cette manière avec les collaborateurs, qui sont aussi des citoyens.

Logica consacre à peu près 50 euros par collaborateur au développement durable, ce qui n'est pas mal. C'est toutefois sans commune mesure avec les montants dévolus par les énergéticiens (150 millions d'euros par exemple dans le cas d'EDF). Nous sensibilisons nos collaborateurs *via* des approches systématiques intégrant également les problématiques sociales et économiques. Les collaborateurs, ainsi, voient mieux l'intérêt d'agir. Séparé des autres préoccupations, l'environnement ne touche pas encore totalement le public.

Un Grenelle du Développement durable, qui associerait environnement, social et économie, permettrait de réconcilier ces trois problématiques. Pour certains de nos actionnaires, les mesures environnementales restent des coûts. Si les actions menées réduisent parallèlement les risques sociaux et économiques, le retour sur investissement est plus visible pour eux. Lorsqu'un énergéticien crée des emplois sur un territoire avec des projets innovants, la population de ce territoire est très favorable à l'entreprise.

L'urgence climatique est avérée. Mais, en ne considérant que les problématiques environnementales, les mesures à mettre en œuvre ne sont pas applicables à l'échelle des citoyens. Il faut réintégrer l'humain dans toutes les problématiques. Et la sensibilisation doit être à la base de l'action.

**De la salle**



A l'avenir, la consommation d'énergie verte par le consommateur final relèvera-t-elle plus d'une obligation que d'une démarche volontaire ?

**Pierre-Marie ABADIE**

Il existe différents modèles de soutien aux ENR : les obligations d'injection (comme c'est le cas pour les biocarburants), les garanties d'origine (mécanismes de pur marché) et les tarifs d'obligation d'achat. Ce dernier dispositif est le plus répandu dans l'Union européenne. L'expérience montre que c'est le meilleur. Le système français restera donc basé sur les tarifs d'obligation d'achat. Si on devait développer des dispositifs visant à valoriser la capacité à payer des consommateurs, il faudrait être sûr qu'ils ne paient pas deux fois (pour la CSPE et pour les garanties d'origine). Il faudrait s'assurer que l'argent collecté *via* les garanties d'origine est déduit de la CSPE.

**Henri PREVOT**

Peut-on imaginer un financement des réseaux de chaleur qui garantisse que ce mode de chauffage ne coûte pas plus cher qu'un chauffage au fioul ou au gaz ? Il suffirait pour cela d'accorder un prêt aux collectivités locales dont les annuités seraient calculées sur le prix à la consommation finale du gaz ou du fioul. Cela me paraît simple. Le fonds chaleur pourrait le garantir. Une telle solution est-elle à l'étude ?

**Pierre-Marie ABADIE**

Je n'ai pas en tête tous les travaux menés dans le cadre du fonds chaleur. Il y a beaucoup de travail à mener dans ce domaine : il faut étendre les réseaux de chaleur, sans quoi leur efficacité et leur rentabilité ne seront pas suffisantes.

**Jean-Claude BONCORPS**

J'ai un mauvais souvenir lié à la géothermie. Il y a 25 ans, cette source d'énergie a été développée très rapidement. Les contrats réalisés à l'instigation des collectivités locales visaient à garantir qu'elle ne coûterait pas plus cher que le fioul ou le gaz. Une fois les installations mises en place, le contre-choc pétrolier a cependant changé la donne, mettant beaucoup de projets en difficulté. Les Pouvoirs publics n'avaient aucune envie de s'impliquer dans un système de garantie.

Il faut étudier ce qui peut être fait sans prendre de risques majeurs. Les réseaux de chaleur peuvent rester compétitifs en étant moins carbonés, avec des chaufferies bois. De petits réseaux de chaleur biomasse destinés à desservir cinq ou dix bâtiments s'avèrent chers. Je crois au développement des réseaux de chaleur mais il faut veiller à ne pas mettre en place des mécanismes qui entraîneraient des coûts excessifs. Il faut étudier les projets au cas par cas. De petits réseaux peuvent être mis en place de manière pertinente dans des régions forestières. Beaucoup de réseaux de chaleur sont aujourd'hui développés sans système de garantie tel que décrit par Henri Prévot.

**Marcel DUGRAVOT, président de Chauffage Fioul**



Comment devrait selon vous évoluer le prix de la biomasse ?

### **Jean-Claude BONCORPS**

A l'heure actuelle, en France, on ne coupe que 70% de l'augmentation de volume naturelle du bois. Le stock augmente donc chaque année malgré le développement des usages énergétiques du bois. La marge reste importante. Il pourrait effectivement y avoir quelques tensions sur l'offre. Il faut donc travailler à moyen et long termes. C'est pourquoi nous concluons des accords avec la chaîne amont. Nous avons des expériences à l'étranger de plantation de biomasse à très courte rotation. La France dispose de l'une des forêts les plus importantes d'Europe, mais qui reste en partie sous-exploitée.

### **De la salle**

Dans le parc immobilier existant, y aura-t-il des obligations en matière d'efficacité énergétique ?

### **Jean-Claude BONCORPS**

Le Grenelle vise une baisse ambitieuse de 38% en moyenne de la consommation d'énergie au mètre carré dans l'existant d'ici à 2020. C'est énorme. Un travail considérable est mené sur le sujet, notamment dans le cadre du plan Grenelle bâtiment animé par Philippe Pelletier. Les groupes de travail mobilisent 500 personnes sur le sujet !

Le Grenelle ne prévoit en revanche aucun seuil obligatoire au mètre carré dans un premier temps. Cela dit, dans le cadre de certains travaux, des équipements performants sont rendus obligatoires. Ce n'est qu'à partir de 2012 que des obligations seront instaurées, mais seulement dans le tertiaire, public ou privé (pas pour l'habitat).

*(1) Rappelons que le Conseil constitutionnel a finalement rejeté la taxe carbone, qui n'est donc pas entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2010. Le gouvernement espère désormais l'entrée en application d'une nouvelle mouture le 1<sup>er</sup> juillet prochain.*

